

SDEA – AIDE A LA CONSTRUCTION OU A LA RENOVATION DE LOCAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Programme	Encourager l'accès à la Culture pour tous (25) Nature / Fonction : 65734 / 311 Programme / Opération : P0090 / 10334
Bénéficiaires	Communes et EPCI adhérents au Schéma départemental des enseignements artistiques ; communes membres d'un EPCI adhérent au SDEA
Condition(s) d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction ou aménagement en faveur d'un établissement adhérent du schéma pour développer un enseignement musical, chorégraphique et/ou théâtral ; ➤ Equipement utilisé exclusivement pour l'enseignement par l'établissement adhérent ;
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	BP 2014
Détermination de l'aide	10% du montant des travaux envisagés H.T. ; plafond de dépenses subventionnables de 100 000 € H.T.
Modalité(s) d'attribution	Produire un avant-projet sommaire Document descriptif de l'opération envisagée Projet d'utilisation des locaux Plan de financement
Service(s) chargé(s) de l'instruction	Direction Générale Adjointe de l'Éducation, des Sports, des Transports et de la Culture Direction de la Culture Service des Actions Culturelles 40 rue Joinville 72072 LE MANS cedex 9 ✉ : contact.estc@sarthe.fr

Mise à jour septembre 2016